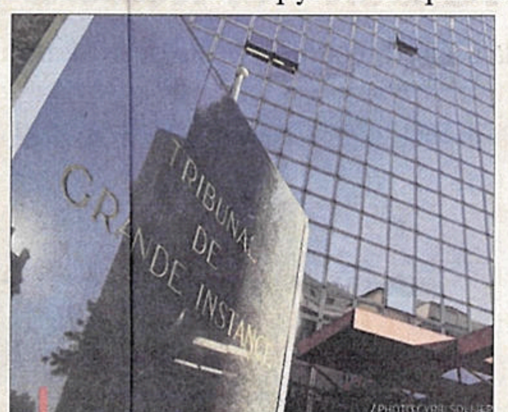
La justice fait droit aux jeunes

Une expérience inédite est meiée dans cinq lycées des quartiers Nord pour tenter de rendre le cadre juridique plus accessible

Jamais au préalable un projet d'une telle envergure n'avait été mis en place. Ni localement, ni à l'échelon national. C'est dire l'enjeu de "L'accès au droit par les jeunes pour les jeunes", du nom de cette action communicative autour du droit qui concerne depuis le mois d'octobre dernier 227 lycéens de cinq établissements inscrits dans le périmètre du groupe local du traitement de la délinquance (1). "*Certains jeunes scolarisés n'ont qu'une vision partielle de la justice, qui ne concerne souvent que l'aspect pénal. Il était important pour nous de lever le voile sur les autres formes juridiques pour les aider à construire leur avenir*", résume Claire Sarode, secrétaire générale du Conseil départemental d'accès au droit (CDAD). Et lorsque le président de cette structure François Pion, a imaginé cette opération (*lire ci-contre*), il a immédiatement trouvé un écho favorable auprès du directeur académique, Jean-Luc Bénéfice: "*J'ai tout de suite été conquis, surtout à travers le choix des établissements. C'est une approche dédramatisante du fonctionnement de la justice*".



Conscientelu fait que les jeunes n'ont qu'une vision incomplète de la justic celle-ci se tourne vers eux pour leur faire prendre consciencele ses multiples formes et de son accessibilité. / PHOTO CYRIL SOLLIER

1800
élèves invités à l'Hôtel de Région le 8 avril.

Marier le juridique avec l'artistique semblait être le créneau le plus porteur pour mobiliser les troupes. ès le début de l'année 2012, un série de rencontres a donc é initiée pour vérifier la faisalité d'un programme ambitiux impliquant l'Éducation natonale, le Barreau de Marseie, l'Accès au droit des enfant et des jeunes (ADEJ), l'association des Têtes de l'art et le Conseil régional.

À mi-parcour, le challenge tient le coup. Das les 13 classes concernées, les vocats ont travaillé en partenant avec les professeurs sur les thmes susceptibles de répondreux problématiques de ces citvens en herbe: le droit à la diffrence; ma vie privée je la chcsis; mon job d'été, mon premr job; le jeune face à la diffamaion, l'injure et la discrimination; Français et étrangers... "*Nous avons travaillé au rythme d'une séance juridique par mois, par l'intermédiaire de jeux et de discussions pour briser les cloisons. Le but était de casser les clichés mais les séries américaines télévisées n'ont pas joué en notre faveur. Comme on s'en doutait, le fameux* 'objection votre honneur' *était très présent, tout comme ils pensaient que l'accès à la justice était forcément coûteux, alors qu'il est abordable*", rapporte Lise Pacreau, l'une des deux élèves avocates (2) dont le stage de projet pédagogique personnalisé est entièrement consacré à cette mission.

Tous ont été très réceptifs à ces informations distillées avant les vacances de fin d'année. Place est maintenant faite aux intervenants artistiques dont le rôle consiste à mettre en forme les données juridiques. De façon à les rendre accessibles au plus grand nombre. L'enjeu est crucial: "*Une restitution de ce travail aura lieu le 8 avril à l'Hôtel de Région. 1 800 élèves des lycées marseillais participeront à cette journée au cours de laquelle les élèves mettront en forme les informations juridiques fiables qui leur auront été transmises*", détaille Claire Sarode.

Montages vidéo, pièces de théâtre ou supports graphiques rythmeront cette journée dense durant laquelle seront aussi proposées des consultations juridiques gratuites. De la réussite de ce forum, sorte de feu d'artifice géant concluant une opération pédagogique unique et d'envergure, dépend la crédibilité de cette initiative. La pression positive qui repose en partie sur les élèves leur apprendra *a minima* que de nombreux virages, parfois serrés, jalonnent le chemin qui mène vers la citoyenneté. À eux de les négocier avec habileté.

Franck MEYNIAL
fmeynial@laprovence-presse.fr

1. Les lycées Antonin-Artaud (13e), Denis-Diderot (13e), La Floride (14e), Victor-Hugo (3e) et La Calade (15e).
2. 13 avocats du Barreau sont intervenus bénévolement dans les classes à leurs côtés: Mes Bonamy, Rachedi, Dallest, Chartier, Bastianelli, Mouric, Verrier, Leccia, Servant, Chetrit-Allan, Taquet, Leroux et Berry.

3 QUESTIONS à François PION, président du TGI

"Nos jeunes sont les adultes de demain"



François Pion. / PHOTOS F.M.

Pour protéger les 227 élèves travaillant au projet de l'accès au droit par les jeunes pour les jeunes, François Pion avait décidé de ne pas communiquer trop tôt sur cette opération dont il est pourtant à l'origine. À mi-chemin de cette action originale et innovante, le président du TGI et du CDAD a accepté, en exclusivité, d'en dévoiler les enjeux.

Comment vous est venue l'idée de ce projet?

Nous avons remarqué lors de la grande manifestation marquant les 20 ans de la loi de l'accès au droit que le stand réservé aux jeunes n'avait pas été le plus fréquenté. C'est pourquoi nous avons décidé de faire confiance à des jeunes pour traiter de sujets juridiques pouvant les intéresser et qu'ils travailleraient en ateliers pour intéresser d'autres jeunes. N'oublions pas que nos jeunes seront les adultes de demain. Dès le mois de février 2012, nous avons alors travaillé en partenariat avec l'Éducation nationale pour sélectionner cinq établissements et 13 classes dans le ressort du groupe de traitement de la délinquance avec des jeunes pouvant être démunis. Depuis, tout le monde maintient une dynamique formidable dans ce projet.

Il s'agit donc d'une initiative expérimentale...

Oui car nous avons confié en quelque sorte le conseil d'administration du CDAD aux jeunes. La question est maintenant de savoir ce que cela va donner le 8 avril à l'Hôtel de Région. Les 1800 lycéens invités vont-ils s'emparer pour eux-mêmes de ce qu'ils vont voir? Est-ce que cela aura une résonance?

Ce projet pourrait-il être renouvelé?

D'abord, même si je ne suis pas trop inquiet car nous comptons sur des partenaires, il va falloir boucler le budget qui s'élève à 30 000 euros. Ensuite, l'idée consiste à chercher à progresser dans la façon dont on ouvre l'accès au droit dans le département. Alors je ne sais pas s'il y aura un autre projet du même type. L'idée est plutôt de filmer le déroulement de cette journée du 8 avril pour pouvoir la restituer dans d'autres établissements plus tard.

"Filles-garçons, mode d'emploi en droit" au menu de la 2nde 7du lycée Antonin-Artaud

Comment transformer des données de l'article 144 du code civil en une pièce de théâtre?

C'est le défi que doit relever Didier Faure en intervenant auprès de la trentaine d'élèves de la 2nde 7 du lycée Antonin-Artaud (13e), dans le cadre du projet d'accès au droit par les jeunes pour les jeunes. Au programme, "Filles-garçons, mode d'emploi en droit", un thème qui a été abordé dans cette classe avant Noël avec l'avcate Anne-Estelle Taquet et l'élève avocate Alice Cabera. Pour cette mission qu'il remplit pour le compt de l'association des Têtes de l'art, l'intervenant adept du "*dévoilement de soi*" dispose de six séances de deux eures.



Quelques-uns des élèves d la 2nde 7 réunis autour de l'intervenant Didier Faure (en bas à dr.)de leur professeur d'économie-gestion Benoît Maillet (à g.) et de l'élève avocate Alice Cabrera (2e à dr).

Pour utiliser au mieux ce temps restreint, l'artist ne traîne pas même si "*ce sont les élèves qui sont garans de l'agenda*". Dès les premières minutes de la séance initiale, il mêle le professeur d'économie-gestion, Xarier Maillet, l'élève avocate et les lycéens à un jeu de lâher prise qui fait mouche. Ça vanne, ça plaisante, ça riple. Le jeu dépasse l'enjeu au point qu'on en oublierait resque la finalité de cet atelier. C'est voulu. La transitioi est rapide. En un éclair, les tables sont repoussées et les élèves invités à s'exprimer.

Trois "leaders" entrent en piste, jouent sans forcer le trait une scène de violence familiale dont ils ont retenu les règles de droit essentielles et provoquent l'hilarité. "*C'était drôle*", murmure une élève. Son public ne connaît guère le théâtre mais Didier en joue pour multiplier les anecdotes en ouvrant ses ouailles au 7e art: "*Quelqu'un a-t-il vu* La vie est belle?... *dans une scène le rire amène le drame*", leur raconte-t-il pour évoquer les clowneries de Roberto Benigni pour épargner son fils déporté avec lui dans un camp de concentration.

C'est ensuite au tour des filles de "monter sur scène" pour évoquer le pouvoir de l'aîné sur la fratrie. Le débat qui s'ensuit est riche d'anecdotes. Mais Didier veille et garde le cap pour aller droit au but. "*Je ne suis pas inquiet, je les trouve pondérés et nous aurons suffisamment de temps pour tout mettre en place*". L'enseignant en ressort baba: "*Bravo pour ce que vous avez fait aujourd'hui*". Les bases de la pièce sont déjà posées. Verdict du public le 8 avril à l'Hôtel de Région.

QUELLE EST L'UTILITÉ DU CDAD?

Des consultations juridiques gratuites pour plus de 18 000 personnes

Le rôle du Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) consiste, depuis la loi du 10 juillet 1991, à développer une justice de proximité avec des structures gratuites offrant des permanences généralistes d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation. Il part du principe que toute personne peut connaître ses droits et obligations, en dehors de toute procédure contentieuse, et bénéficier de la sorte des moyens de les faire valoir ou de les exécuter.

Ce groupement d'intérêt public, présent sur l'ensemble du territoire, possède des antennes départementales qui comptent elles-mêmes des antennes juridiques.

Dans les Bouches-du-Rhône, des permanences sont tenues dans 40 communes (Maisons de Justice et du Droit, mairies, centres sociaux...), soit un taux départemental de couverture de 82,34 %. Des professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers) participent aux actions en délivrant des informations juridiques générales et en apportant des réponses concrètes à de vastes questions: Vais-je être expulsé à cause d'une dette de loyer? Quels sont mes droits si je suis de nationalité étrangère? Quels sont mes droits si mes parents se séparent? Droit de la famille, droit de l'enfant, droit du travail, aide juridictionnelle: les interrogations sont souvent légion et les conseils précieux. Les dernières statistiques de 2010 font état de 51 permanences et 415 personnes reçues par semaine soit au total plus de 18 000 personnes ayant bénéficié d'une consultation juridique gratuite.



Claire Sarode, Lise Pacreau et Séverine Costaglia d'Abele (de g. à dr.) concourent avec l'élève avocate Alice Cabrera - à l'organisation de l'opération de l'accès au droit par les jeunes pour les jeunes.

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur www.cdad-bouchesdurhone.justice.fr